



## CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

2017-2018

ENTRE COLLÈGE STANISLAS  
780, Boulevard Dollard, Outremont, Montréal (QC) H2V 3G5

Corporation dûment constituée, étant un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale entre les gouvernements de la France et du Québec.  
Ci-après appelé « le Collège »

ET : Les responsables légaux et/ou financiers ci-après appelés « les Responsables »

LE DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :

1. Obligation de l'établissement

Le Collège s'engage à fournir à l'élève des services d'enseignement en formation générale conformément aux dispositions du Ministère français de l'Éducation Nationale pour les niveaux suivants :

- maternelle : moyenne et grande sections (équivalent préscolaire) ;
- primaire : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ;
- collège : de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (équivalent 1<sup>ère</sup> secondaire à 4<sup>ème</sup> secondaire)
- lycée général : Seconde, Première et Terminale (équivalent 5<sup>ème</sup> secondaire, Collégial 1 et Collégial 2)

2. Obligations des Responsables

Les Responsables s'obligent à régler au Collège les frais mentionnés au présent contrat pour les services dispensés à l'élève.

3. Respect des règlements

Les Responsables déclarent avoir pris connaissance des règlements en vigueur à la rentrée 2017 consultables sur le site internet du Collège (<http://www.stanislas.qc.ca>) et s'engagent à ce que l'élève les respecte.

4. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français.

5. Durée de l'année scolaire

L'année scolaire débute le jeudi 24 août 2017 et se termine le vendredi 22 juin 2018.

6. Frais d'inscription et de réinscription

Inscription : 200,00\$ par enfant. Non remboursable.

Réinscription : 180,00\$ par enfant et par an. Non remboursable.

7. Frais de scolarité

Les frais de scolarité comportent, outre les droits de scolarité, des frais complémentaires obligatoires :

- Des frais d'inscription ou de réinscription
- Des frais d'encadrement (de la moyenne section à la 2nde)



- Des frais accessoires obligatoires pour fournitures diverses (carte d'identification, frais de réseau, photocopies, agendas, cadenas, assurances, cotisations diverses, petites fournitures...)

Une réduction de 10% pour le 2ème enfant, de 15% pour le 3ème et de 20% pour le 4ème enfant et suivants est appliquée sur les seuls droits de scolarité (l'enfant le plus âgé est considéré comme le 1er enfant).

<b>FRAIS DE SCOLARITÉ 2017-2018**</b>	1er enfant	2e enfant -10%	3e enfant -15%	4e enfant et suivants -20%
<b>Moyenne section (4 ans)</b>				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	6 975,00 \$	6 277,50 \$	5 928,75 \$	5 580,00 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
<b>Total annuel :</b>	<b>7 910,00 \$</b>	<b>7 212,50 \$</b>	<b>6 863,75 \$</b>	<b>6 515,00 \$</b>
<b>Grande section (5 ans)</b>				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	3 654,00 \$	3 288,60 \$	3 105,90 \$	2 923,20 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
<b>Total annuel :</b>	<b>4 589,00 \$</b>	<b>4 223,60 \$</b>	<b>4 040,90 \$</b>	<b>3 858,20 \$</b>
<b>Élémentaire (CP à CM2)</b>				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	3 321,00 \$	2 988,90 \$	2 822,85 \$	2 656,80 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
<b>Total annuel :</b>	<b>4 256,00 \$</b>	<b>3 923,90 \$</b>	<b>3 757,85 \$</b>	<b>3 591,80 \$</b>
<b>Secondaire (6<sup>e</sup> à 2<sup>nde</sup>)</b>				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	4 044,00 \$	3 639,60 \$	3 437,40 \$	3 235,20 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
* Association étudiante (2 <sup>nde</sup> seulement)	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
<b>Total annuel :</b>	<b>4 979,00 \$</b>	<b>4 574,60 \$</b>	<b>4 372,40 \$</b>	<b>4 170,20 \$</b>
<b>Collégial (1<sup>ère</sup> et Terminale)</b>				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	4 911,00 \$	4 419,90 \$	4 174,35 \$	3 928,80 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
Association étudiante	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
<b>Total annuel :</b>	<b>5 366,00 \$</b>	<b>4 874,90 \$</b>	<b>4 629,35 \$</b>	<b>4 383,80 \$</b>

\* Cotisation facultative

\*\* Au besoin, le conseil d'administration peut modifier sans préavis ces tarifs.



## **CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- Examens

Tous les élèves inscrits en classe de Troisième, Première ou Terminale sont tenus de s'inscrire aux examens français correspondant à leur niveau d'enseignement et de payer les frais afférents à cette inscription, soit :

- ✓ 130 \$ pour le diplôme national du Brevet (DNB) – classe de Troisième
- ✓ 140 \$ pour les épreuves anticipées du baccalauréat – classe de Première
- ✓ 190 \$ (+40 \$ par option) pour le baccalauréat – classe de Terminale

Ces frais, non remboursables et reversés au Service des Examens du Canada, sont à acquitter dès réception de facture.

- Contribution supplémentaire :

Les Canadiens nés à l'extérieur du Québec dont les parents ne résident pas au Québec et les résidents permanents qui ne possèdent pas de CSQ et/ou dont les parents ne résident pas au Québec, doivent acquitter des frais supplémentaires.

À titre indicatif, tarifs 2016-2017:

2954,00\$ au collégial	4512,00\$ au secondaire
3515,00\$ au primaire	3875,00\$ à la maternelle

Les étrangers sous permis (excluant les enfants de nationalité française : accord franco- québécois) doivent acquitter des frais supplémentaires.

À titre indicatif, tarifs 2016-2017:

7198,00\$ au collégial	4512,00\$ au secondaire
3515,00\$ au primaire	3875,00\$ à la maternelle

## **MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

La facture, émise courant septembre, est payable en totalité à réception ou par trimestre, dès réception des états de compte aux échéances suivantes (tout retard de paiement entrainera des intérêts au taux en vigueur) :

- ✓ Septembre
- ✓ Décembre
- ✓ Mars

Modes de paiement : chèque personnel, mandat-postal ou bancaire, argent comptant, carte de débit ou paiement par dépôt direct via les institutions bancaires.

Les arrivées ou départs en cours de trimestre donnent lieu à la facturation du trimestre en totalité.

## **AUTRES SERVICES OPTIONNELS NON INCLUS DANS LES FRAIS DE SCOLARITÉ :**

Cours optionnels : les cours optionnels figurant dans le tableau ci-dessous font l'objet d'une facturation annuelle supplémentaire. La décision d'inscription à un enseignement facultatif (appelé enseignement de complément en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) constitue un engagement de suivi du cours jusqu'à la fin de l'année.

Aucun changement ne sera accepté au-delà du 30 juin 2017 et les frais correspondants seront dus.



Niveau	Options concernées – Horaire hebdomadaire	Tarif annuel
5 <sup>ème</sup>	Latin – 1h	230 \$
4 <sup>ème</sup>	Latin – 2h	460 \$
3 <sup>ème</sup>	Latin – 2h	460 \$
Seconde	Arts plastiques – 2h	460 \$
	Cinéma – 2h	460 \$
	Musique – 2h	460 \$
Première	Arts plastiques – 2h	460 \$
	Cinéma – 3h	600 \$
	Musique – 2h	460 \$
Terminale	Arts plastiques – 2h	460 \$
	Cinéma – 3h	600 \$
	Musique – 2h	460 \$

- Cours de rattrapage en Mathématiques, SVT, Sciences physiques et Chimie, proposés aux élèves arrivés en Terminale, selon une tarification adaptée au volume horaire dédié (210 \$ pour les cours de mathématiques et SVT et 160 \$ pour les cours de physique et chimie).
- Activités parascolaires (musicales, artistiques, culturelles, sportives) selon les tarifs communiqués dans l'offre du Service à la Vie Étudiante et du Conservatoire.
- Service de garde et études selon les tarifs et modalités communiqués dans l'offre spécifique.
- Camps de jour assurés lors des petites vacances d'automne, d'hiver et de printemps.
- Cotisation annuelle facultative à l'Association des parents d'élèves (APECS) de 15,00 \$ par enfant.
- Cotisation annuelle facultative à la Fondation de 100,00 \$ par enfant.
- Remplacement de l'agenda : 15,00 \$.
- Remplacement de la carte d'étudiant : 5\$ pour le remplacement du cordon et/ou de la pochette plastique ; 10 \$ pour le remplacement de la carte.
- Album du Collège en version papier sur commande uniquement : 25 \$
- Inscription aux cours du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) (voir tarifs en vigueur sur le site du CNED).
- Voyages pédagogiques et sorties à caractère récréatif.
- Les impayés de cafétéria facturés par Compass au collège seront refacturés au client par le collège avec une majoration pour frais de gestion :
  - ✓ impayés entre 0 et 500 \$ : pénalité de 50 \$
  - ✓ impayés entre 500 \$ et 1000 \$ : pénalité de 100 \$
  - ✓ impayés de plus de 1000 \$ : pénalité de 10% du montant dû

#### 8. Assurance scolaire

Une assurance accident, comprise dans les frais de scolarité, offre une couverture aux élèves, du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 (voir le dépliant sur le site du collège).

Les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas du Régime d'Assurance Maladie du Québec doivent obligatoirement souscrire une assurance privée et fournir une copie du contrat au collège.



9. Dispositions générales

**Toute admission au Collège Stanislas n'est valable que pour l'établissement où la demande est déposée (Montréal ou Québec).**

Départ en cours d'année : tout trimestre commencé est dû.

Une pénalité de 25 \$ sera appliquée pour tout chèque non honoré.

Des intérêts annuels de 19,56% (soit 1,5% cumulatif par mois) sont dus pour tout règlement parvenu hors délais.

Les états de compte débiteurs valent lettre de rappel.

Le responsable financier, par signature de l'engagement, déclare accepter le présent contrat et sera destinataire des factures et des reçus d'impôts.

Les responsables de l'élève, par signature de l'engagement, déclarent accepter le présent contrat.

La mise en recouvrement devient effective dès le non-paiement des frais de scolarité et autres frais annexes aux échéances fixées par le collège. Après le dernier rappel, un courrier recommandé est envoyé et la mise en recouvrement immédiate est effectuée en cas de non-paiement.

**L'absence de régularisation des frais avant la fin d'un trimestre peut entraîner une radiation des listes.**

**De plus, si la régularisation n'est pas effective à la fin de l'année scolaire, le Collège est fondé à ne pas procéder à l'inscription / réinscription d'un élève (les frais d'inscription / réinscription restent acquis au collège).**

**En cas de procédures contentieuses, les frais correspondants seront supportés par le responsable financier de l'élève.**

11. Disposition finale

L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.